RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 05935
Numéro SIREN : 903 828 663
Nom ou dénomination : 4M EQUIPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2023 sous le numéro de dépôt 7367

4M EQUIPEMENT
Société par actions simplifiée
Capital social : 95.000 euros
Siège social : 39 Chemin des Boeufs 95540 Méry-sur-Oise
903 828 663 R.C.S. Pontoise

Décisions associé unique du 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 28 Mars,
à 18 heures,

Au siège social à Méry-sur-Oise,

L'associé unique de la société « **4M EQUIPEMENT**», société par actions simplifiée à associé unique au capital de 95 000 euros.

1- A pris les décisions suivantes :
- Démission du président
- Désignation d'un nouveau Président
- Modifications des statuts de la société
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION – Démission du Président

L'associée unique prend acte de la démission de ses fonctions de Président de Monsieur Khalid OUALHAJI à compter du 28 mars 2023, la remercie des services rendus à la Société depuis sa nomination..

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – Nomination du Président

L'associée unique décide de nommer Monsieur Hamza AZIZA demeurant 33 Boulevard Beaumarchais 92230 Gennevilliers, aux fonctions de président de la société à compter du 28 mars 2023.
Monsieur Hamza AZIZA, déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société.

TROISIEME RESOLUTION - Modifications des statuts de la société.

En conséquence du transfert du siège social, les statuts sont modifiés article par article.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIR

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur HAMZA AZIZA
Président